



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Convocation du 4 juin 2019
Compte-rendu affiché le 12 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN-GROVALET, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Jean-Pierre STEPHAN, Marie-Françoise DUPLLENNE, Jacques BLANCHARD, Annie LABBE, Laurence ANDRE, Jean-Paul LE MEE, Maryse LAURENT, Michel JUHEL, Gabrielle GOUEDARD, Pierre Jean SALAUN, Patrick COSSON, Isabelle COLIN, Anthony DECRETON, Patrick LE HO, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Marie-Hélène CORDUAN

ABSENTS : Gilles LELIONNAIS	(donne pouvoir à Jacques BLANCHARD)
Annick MOISAN	(donne pouvoir à Gabrielle GOUEDARD)
Yann LE GUEDARD	(donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Anita MELOU	(donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Annie REY	(donne pouvoir à Annie LABBE)
Viviane BOULIN	(donne pouvoir à Isabelle COLIN)
Evelyne NEJJARI	(donne pouvoir à Anthony DECRETON)
André MEHEUT	(donne pouvoir à Rémy MOULIN)
Hélène QUEMARD	(donne pouvoir à Jean-Yves BERNARD)
Martial COLLET	(excusé)

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Paul LE MEE

Membres en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 32

FINANCES

2019-920 BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE ANNEE 2019

Le budget supplémentaire, budget d'ajustement et de reprise des reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif de l'année passée, rappelle M. LE MAIRE.

Il est proposé le budget supplémentaire Ville, sur lequel le conseil municipal est invité à délibérer (*cf document annexé*).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire de la Commune tel que décrit en annexe et arrêté comme suit :

- Investissement :

dépenses et recettes : - 586 368,72 €

- Fonctionnement :

dépenses : 5 049 982,33 €

recettes : 7 729 998,13 €

Pour Extrait Conforme,
A Ploufragan, le 13 juin 2019

le Maire,
Rémy MOULIN

